

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Colle

Utilisations déconseillées

Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Althen GmbH Mess- und Sensortechnik
Rue: Dieselstr. 2
Lieu: D-65779 Kelkheim
Téléphone: +49 (6195) 70060
e-mail: info@althen.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 1B

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut induire des anomalies génétiques.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol
crésol mixte**Mention**

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 2 de 11

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification SGH	
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	1 - < 5 %
	203-632-7 604-001-00-2	
	Muta. 1B, Repr. 1A, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 1, STOT RE 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H340 H360 H331 H311 H301 H314 H318 H370 H372 H373 H412	
1319-77-3	crésol mixte	1 - < 5 %
	215-293-2 604-004-00-9	
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT SE 1, STOT RE 1; H351 H311 H301 H314 H370 H372	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques et facteurs M	
108-95-2	203-632-7	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	1 - < 5 %
		Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3	

Information supplémentaire

La teneur des composants non mentionnés ici dépasse pour chacun la limite de considération valable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 3 de 11

4.1. Description des premiers secours**Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire s'est produit, avoir recours à la respiration artificielle.
Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appeler un médecin. Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 4 de 11

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8 Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
Assurer une aération suffisante notamment dans les endroits clos .

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger de la chaleur et de la surchauffe .

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
1319-77-3	Crésol	5	22		VME 8 h	
		5	22		VLE courte durée	
108-95-2	Phénol	5	19		VME 8 h	
		5	19		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol (/g créatinine)	250 mg/g	U	b

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 5 de 11

visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique). PVC (Chlorure de polyvinyle).

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de passage: > 480 min

Protection de la peau

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: blanc / jaune
Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Pas de données disponibles
Point d'éclair: 95 °C

Inflammabilité

solide: Pas de données disponibles

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation: Pas de données disponibles

Température d'auto-inflammabilité

solide: Pas de données disponibles

Température de décomposition: Pas de données disponibles

Propriétés comburantes

Pas de données disponibles

Densité: Pas de données disponibles

Densité apparente: Pas de données disponibles

Hydrosolubilité: Pas de données disponibles

Solubilité dans d'autres solvants

Pas de données disponibles

Coefficient de partage: Pas de données disponibles

Viscosité dynamique: 19000 mPa·s

Viscosité cinématique: Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 6 de 11

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil. Protéger contre les contaminations.

10.4. Conditions à éviter

Éviter chaleur, étincelles, flammes vives et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Acides Basique, fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucun produit de décomposition dangereux ne se libère. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de décomposition dangereux
Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
1319-77-3	crésol mixte				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut induire des anomalies génétiques. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Susceptible de provoquer le cancer. (crésol mixte)

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 7 de 11

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol; crésol mixte)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol; crésol mixte)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée présente

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	229 mg/l	72 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée présente

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée présente

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	1,5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée présente

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée présente

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

À évacuer selon les réglementations légales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 8 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (phenol; carbolic acid; monohydroxybenzene; phenylalcohol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 2735

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (phenol; carbolic acid; monohydroxybenzene; phenylalcohol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 10 de 11

Version 1,00 - 19.04.2021 - première ébauche

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
- CAS : Chemical Abstracts Service
- DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
- CE : Concentration effective
- CE : Communauté européenne
- NE : Norme européenne
- IATA : International Air Transport Association
- Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- ICAO : International Civil Aviation Organization
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
- CLP : Classification, Labeling, Packaging
- IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
- CL : Concentration létale
- DL : Dose létale
- LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
- OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
- PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- NU : Nations Unies
- COV : Composés organiques volatils
- vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
- CPE : Classe de pollution des eaux
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- DNEL : Derived No Effect Level
- PNEC : Predicted No Effect Concentration
- TLV : Threshold Limiting Value
- STOT : Specific Target Organ Toxicity
- AWSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Muta. 1B; H340	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Repr. 1A; H360	Méthode de calcul
STOT SE 2; H371	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive EA-2A (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-009

Page 11 de 11

H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asses.eu,

www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)